



CC des Deux Vallées (Siren : 245100854)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Vauciennes
Arrondissement	Épernay
Département	Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/12/1995
Date d'effet	28/12/1995

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Régis COUTANT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	26, avenue de Paris, La Chaussée Damery
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	51480 VAUCIENNES
Téléphone	03 26 57 53 89
Fax	03 26 57 56 12
Courriel	cdecommunes.deuxvallees@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	5 874
Densité moyenne	64,30

Périmètre

Nombre total de communes membres : 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
51	Binson-et-Orquigny (215100587)	180
51	Boursault (215100702)	471
51	Cormoyeux (215101627)	116
51	Damery (215101908)	1 520
51	Fleury-la-Rivière (215102344)	515
51	Reuil (215104241)	299
51	Romery (215104316)	171
51	Saint-Martin-d'Ablois (215100025)	1 488
51	Vauciennes (215105545)	325
51	Venteuil (215105610)	564
51	Villers-sous-Châtillon (215105909)	225

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Assainissement collectif <i>Gestion du service d'assainissement : - Eaux usées: création, gestion, entretien du réseau des eaux usées(EU) et des stations d'épuration. Contrôle de l'assainissement autonome. - Eaux pluviales : Création, gestion, entretien courant des réseaux d'eaux pluviales en lien avec la voirie communautaire. Est exclue l'hydraulique des versants viticoles et des zones agricoles.</i>
- Assainissement non collectif <i>Contrôle de l'assainissement autonome.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets ménagers et assimilés.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Traitement et élimination des déchets ménagers et assimilés.</i>
Développement et aménagement économique - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Etude, création, extension, gestion et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales, tertiaires et touristiques d'intérêt communautaires. Sont d'intérêt communautaire les zones d'activités hors agglomération.</i>
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Développement et aménagement social et culturel**- Etablissements scolaires**

Scolaire: -Collèges. -En accord avec le Conseil Général de la Marne, la Communauté participe à la création, l'extension, la rénovation, l'entretien et au fonctionnement des collèges dans le cadre du syndicat mixte à vocation scolaire d'Epernay et de sa région (SYVOSER) et du SIVS de Mareuil le Port.

- Activités péri-scolaires

Actions socio-éducatives, sportives ou culturelles d'intérêt communautaire à destination des collégiens. Sont d'intérêt communautaire, les actions ne relevant pas d'un dispositif contractuel Ville/Etat, menées dans ou par l'un des collèges publics fréquentés par les collégiens résidant sur le territoire communautaire.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Actions culturelles: Initiation et sensibilisation à la musique et la danse dans le cadre de l'école de musique d'Epernay.

Aménagement de l'espace**- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)**

Schéma de cohérence territoriale (SCOTER).

- Schéma de secteur

Shémas de secteur.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)**- Constitution de réserves foncières**

Constitution de réserves foncières en lien avec les compétences et les projets de la communauté de communes.

- Transport scolaire**- Etudes et programmation****Voirie****- Création, aménagement, entretien de la voirie**

-Travaux d'enduisage. -réalisation de programmes de travaux neufs et de remise en état sur les voiries communales.

-Prise en charge des parts communales d'aménagement des traverses sur voies départementales. Sont déclarée d'intérêt communautaire les voies suivantes: 1) les voies aménagées inscrites au tableau vert, dont la liste est annexée aux présents statuts, possédant un revêtement de chaussée en enrobé ou enduisage. La voirie ainsi définie est une voirie standard, le surcoût dû à un choix de revêtement autre restera à la charge de la commune La voirie comprend : la

chaussée, les trottoirs (de 2 mètres d'emprise), leur bordure et les caniveaux. En l'absence de trottoirs, les accotements et les fossés seront pris en charge par la communauté de communes. 2) les voies de liaison entre deux communes dont la liste est annexée aux présents statuts. 3° Restent de la compétence des communes :

-La desserte des écarts. -Le nettoyage, le curage des fossés, le balayage, le salage, le déneigement, le débroussaillage, la signalisation routière et urbaine. -L'entretien sous chaussée, aqueducs, caves, ponts, ponceaux. -Les

parkings, places publiques, espaces verts -L'enfouissement des réseaux EDF et téléphone. -

Développement touristique**- Tourisme**

Actions de développement touristique: - Toute opération de communication d'initiative publique soutenue par au moins deux communes et tendant à favoriser l'amélioration de l'accueil, l'information, la promotion et l'animation touristique de l'ensemble de la communauté. - Création et gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire, les équipements qui réunissent au moins deux des critères suivants: S'inscrire dans une démarche cohérente d'aménagement, de développement, d'accueil et de promotion de la Communauté de Communes, Assurer la promotion et la mise en valeur des richesses économiques, touristiques, paysagères et patrimoniales du territoire communautaire et des produits locaux, Etre un équipement structurant que l'on ne retrouve pas dans la majorité des communes de la communauté de communes

Logement et habitat**- Programme local de l'habitat**

Mise en oeuvre, suivi et révision du programme local de l'habitat (PLH).

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Opérations en matière d'amélioration de l'habitat ou de travaux de réhabilitation de logements d'intérêt communautaire: sont d'intérêt communautaire, les opérations et travaux qui concernent au moins trois communes membres de la Communauté de communes.

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Opérations en matière d'amélioration de l'habitat ou de travaux de réhabilitation de logements d'intérêt communautaire: sont d'intérêt communautaire, les opérations et travaux qui concernent au moins trois communes membres de la communauté de communes

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Elaboration, révision, suivi et animation de la Charte de Pays.

- Gestion d'un centre de secours

LUTTE CONTRE L'INCENDIE En accord avec le service départemental d'incendie et de secours, la Communauté de communes prend en charge :

- le contingent départemental d'incendie;
- Centre de Secours d'Epernay: remboursement de l'emprunt contracté dans le cadre du SYMCOPA;
- les dépenses de fournitures et les équipements du Centre de Première intervention, l'achat et l'entretien des véhicules.

Sont exclues les dépenses liées à la construction, à l'entretien et aux charges (impôts et assurances) des locaux destinés à la protection incendie.

- Autres

Réalisation d'un diagnostic pour élaborer un projet de territoire communautaire. Habilitation statutaire: La Communauté de communes pourra, dans le cadre de ses compétences, à la demande de communes et d'établissements publics assurer des prestations de services, de travaux ou de secrétariat à la demande et pour le compte des collectivités, membres ou non de la communauté de communes, ou groupements de collectivités uniquement dans le cadre de compétences en lien avec celles de la communauté de communes et dans le respect du code des marchés publics et du droit de la concurrence.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
51	Syndicat mixte de valorisation des ordures ménagères (SYVALOM) (255102592)	SM ouvert	221 862
51	Syndicat mixte de réalisation et de gestion du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (255100075)	SM ouvert	387 900
51	Syndicat mixte de gestion de l'Ecole de Musique et de Danse d'Epernay et sa région (255102196)	SM fermé	40 412
51	Syndicat mixte du SCOT d'Epernay et sa région (255102352)	SM fermé	81 989
51	Syndicat mixte des communes de premier appel (SYMCOPA) (255102642)	SM fermé	60 822
51	SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE SCOLAIRE D'HAUTVILLERS (255101305)	SM fermé	4 435

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)